

Séance du lundi 30 mai 2016

L'an deux mil seize, le trente mai à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur EVRARD Jean-Marc, Maire.

Membres présents :

Mr EVRARD Jean-Marc, Mr GERMAIN Sylvain, Mme TROLLE Annie, Mr LECOINTE Daniel, Mr LAMOISE Jean-Claude, Mr MULLIEZ Vianney, Mme DELORMEL Brigitte, Mr HERMENT Maurice, Mr VAN DAELE Patrick, Mr CNUUDE Philippe, Mr GSCHWIND Henri, Mme DELATTRE Corinne (arrivée à 18h10)

Membres absents :

- Mme RUCQUOY Cydalia (pouvoir J-M Evrard)
- Mme BALLU Martine

ORDRE DU JOUR :

- ↳ Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- ↳ Désignation d'un secrétaire de séance
- ↳ Acceptation de chèques
- ↳ Fusion des communautés de communes de Crévecoeur et des vallées de Brèche et Noye
- ↳ Tarif de la restauration scolaire.
- ↳ Avenants au marché de l'église
- ↳ Marché Eglise : lot électricité (sous réserve d'obtention des pièces)
- ↳ Achat d'une parcelle de terrain
- ↳ Questions diverses

Discussion des points de l'ordre du jour et vote sur chaque point

~~~~~

## **A – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Le Procès-Verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **B – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur Sylvain GERMAIN se propose comme secrétaire de séance et est élu à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **C – ACCEPTATION DE CHEQUES**

Deux chèques de montants respectifs 3073,72 € (trois mille soixante-treize euros et douze cents) et 60,56 € (soixante euros et cinquante-six cents) ont été reçus de l'assurance Quatrem.

Après délibération, les membres du Conseil décident, à l'unanimité des membres présents et représentés (12 voix POUR) d'accepter ces deux chèques et de procéder à leur encaissement.

## **D – SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

Arrivée de Mme Delattre à 18h10

Monsieur le maire a reçu le 23 avril un recommandé de la préfecture demandant au Conseil Municipal de se prononcer dans un délai de soixante-quinze jours sur le projet de fusion de la CCVBN et de la Communauté de Communes de Crèvecœur le Grand.

A l'heure actuelle, cinq communes de la CCC demanderaient peut-être leur départ de la nouvelle structure pour être rattachées au grand Beauvaisis, mais ceci n'est pas certain.

L'agenda concernant cette fusion n'a pas varié : la fusion doit être effective au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

A l'heure actuelle, aucun travail de fond n'a été réalisé concernant le périmètre d'action de la nouvelle entité et Monsieur le Maire n'est pas en mesure de donner aux membres du conseil municipal des indications sur les compétences qui pourraient être celles de la nouvelle structure ni sur quelle fiscalité sera assise le nouvel ensemble intercommunal.

Les membres du Conseil sont à priori favorables au rapprochement mais estiment le délai d'exécution beaucoup trop court pour parvenir à un rapprochement dans de bonnes conditions.

Après délibération, les membres du Conseil sont invités à voter sur le projet de fusion des Communautés de Communes des Vallées de Brèche et Noye et de Crèvecœur du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. Les résultats sont les suivants : 1 voix POUR, 5 voix CONTRE, 7 ABSTENTION. Le conseil se prononce donc contre le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale à la majorité relative de ses membres.

## **E – TARIF DE LA RESTAURATION SCOLAIRE**

Conformément au contrat qui lie la commune à la société fournissant les repas en liaison froide à la cantine, une augmentation du prix des repas interviendra à la prochaine rentrée scolaire. Monsieur le maire indique qu'il convient de répercuter cette hausse au prix des repas facturés.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité des membres élus et représentés (13 voix POUR) de porter le prix unitaire du repas de cantine à 3,60 € à compter du 1<sup>er</sup> août 2016.

## **F – AVENANTS AU MARCHE DE L'EGLISE**

Le chantier de restauration de l'église suit son cours. Quelques imprévus sont intervenus et Monsieur le Maire indique aux membres présents qu'il conviendrait de passer les avenants suivants :

### **Lot 1 Purges-terrassement-drain – Entreprise De Pierre**

- suite au terrassement le long du mur nord, il est apparu que pour éviter une contrepente, il fallait soit creuser très profondément avec un risque de se retrouver trop bas pour se déverser dans le circuit eaux pluviales de la commune, soit créer un puisard capable de reprendre le drain du mur nord de la nef. C'est cette dernière solution qui a été retenue, entraînant une plus-value de 1 824,00 € HT

En conséquence, le marché de travaux de l'entreprise De Pierre pour le lot 1 pour la tranche ferme se trouve porté de 21675,16 € HT à 23 499,16 € HT.

### **Lot 3 Plâtre-enduits intérieurs – Entreprise De Pierre**

- lors des précédents travaux, l'enduit posé par l'entreprise d'alors n'a pas été stoppé de manière nette sur l'arc triomphal du mur diaphragme séparant le chœur de la nef et rendant toute reprise impossible. Un grattage de cet enduit est rendu indispensable sur l'arc. Cette action nécessite le prolongement de l'échafaudage de la nef et entraîne une plus-value de 2 898,00 € HT.

En conséquence, le marché de travaux de l'entreprise De Pierre pour le lot 3 pour la tranche ferme se trouve porté de 9232,35 € HT à 12 130 € HT.

### **Lot 5 Menuiserie – Entreprise Glodt**

- Lors de la reprise des enduits en plâtre de la voûte de la nef, il est apparu que la panne sablière interne dans sa portion en regard du clocher ainsi que le bas des chevrons supportant le plâtre étaient rongés par l'humidité et nécessitaient une consolidation. Cet ajout entraîne une plus-value de 634,00 € HT.

- Le démontage des bancs attenants au banc d'œuvre et sous la chaire ne pouvant être effectués correctement par les bonnes volontés du village, le concours du menuisier entraîne une plus-value de 972,00 € HT.

Ces modifications entraînent une plus-value globale de 1 606 € HT.

En conséquence, le marché de travaux de l'entreprise Glodt est porté de 22587 € HT à 24193 € HT.

#### Lot 4 Couverture-Evacuation des eaux pluviales – entreprise Delaforge

- Une dérivation des eaux pluviales est nécessaire dans la courette attenante à la sacristie. Cette modification entraîne une plus-value de 516,33 € HT.

- Une protection des câbles électriques traversant la courette attenante à la sacristie est nécessaire et entraîne une plus-value de 366,61 € HT.

Ces modifications entraînent une plus-value globale de 882,94 € HT.

En conséquence le marché de l'entreprise Delaforge pour la tranche ferme se trouve porté de 640,60 € HT à 1 523,54 € HT.

Avenant supérieur à 5% d'augmentation du marché rapport à la commission d'appel d'offre.

Après délibération, les membres du Conseil, à l'unanimité (13 voix POUR) :

- Approuvent la passation des avenants pour les lots 1, 3, 4 et 5
- Autorisent Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à la passation des avenants cités ci-dessus.

#### **G – MARCHE EGLISE : LOT ELECTRICITE**

Ce point de l'ordre du jour est sans objet, les documents nécessaires n'étant pas arrivés en temps et heure.

#### **H – ACHAT D'UNE PARCELLE DE TERRAIN**

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que la commune peut se porter acquéreur d'une partie du terrain de la succession Ledent. Ce sujet avait été évoqué en questions diverses lors d'un précédent conseil. Il s'agit d'acquérir une partie des parcelles cadastrées AB268 pour environ 900m<sup>2</sup> et AB 269 pour environ 1244m<sup>2</sup> situées en regard de la salle des sports. Le prix d'acquisition est de 10€/m<sup>2</sup> (+ frais), soit 21440 € (+frais).

Après délibération, les membres du conseil, à l'unanimité des membres élus et représentés (13 voix POUR) :

- Décident d'acquérir les portions de parcelles décrites ci-dessus
- autorisent Monsieur le Maire ou Monsieur le 3<sup>ème</sup> adjoint (Mr Van Daele) à signer l'ensemble des documents afférents à cette acquisition.

## **QUESTIONS DIVERSES**

1/ calendrier électoral 2017 : les élections présidentielles se dérouleront les 23 avril et 7 mai 2017 ; les élections législatives les 11 et 18 juin 2017 ; les élections sénatoriales le 24 septembre 2017. Pour les élections présidentielles, la fermeture des bureaux de vote se fera à 19 heures.

2/ Salle des sports : afin de voir dans quelles conditions la Communauté de Communes pourrait accompagner la commune dans les frais inhérents à la salle des sports, une visite de celle-ci sera effectuée le vendredi 3 juin à 9h30 avec Mrs Cotel, Bordonali et Mme Dubois (respectivement Président, DGS et responsable du service sports de la CCVBN).

3/ Le départ de Mme Chauvart au 30 avril oblige à reconsidérer l'organisation des régies communales. A l'heure actuelle, celles-ci sont assurées bénévolement par Mr Lamoise, régisseur adjoint, et que le conseil municipal remercie pour sa disponibilité depuis quelques semaines d'autant que les remontées d'informations concernant les sorties de fin d'année des différentes classes n'ont pas été optimum. En tout état de cause, il convient de pourvoir au remplacement du régisseur titulaire. Monsieur le maire expose que deux solutions ont été envisagées :

- Madame la secrétaire de mairie (qui avait donné sa démission de toute activité concernant les régies il y a 18 mois) pourrait reprendre cette activité à la condition d'une part d'augmenter son Indemnité d'Administration et de Technicité à son maximum, et d'autre part de lui octroyer une indemnité d'Exercice de Missions de Préfecture (IEMP), le tout en sus de l'indemnité de régisseur.
- Madame Chaplain, ATSEM contractuelle, serait également intéressée en augmentant son nombre d'heures hebdomadaires : il conviendrait d'augmenter son temps de travail sur son contrat de 3,33 à 3,5 heures par semaine afin de lui dégager, du fait de l'annualisation de son temps de travail, un créneau de 4 heures par semaine scolaire.

Monsieur le maire demande l'avis des membres du conseil, sachant que dans un cas comme dans l'autre il faudra une délibération spécifique lors de la prochaine réunion soit pour instituer l'IEMP, soit pour augmenter la durée du contrat de travail de Mme Chaplain. La discussion s'engage. Il apparaît que la secrétaire de mairie se trouve actuellement en surcharge de travail

du fait de la reprise des tâches auparavant assurées par Madame Chauvart. Il semble donc peu opportun de lui demander de consacrer 4 heures par semaine prises sur son temps de travail afin d'assurer la régie cantine et la régie de la salle du presbytère. Monsieur le Maire indique donc qu'il va demander à Madame la Trésorière son accord pour la nomination de Madame Chaplain en qualité de régisseur de la cantine et de la salle du presbytère.

Monsieur Lamoise et Madame Ballu resteront régisseurs adjoints.

4/ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que deux inspectrices du CHSCT sont à nouveau venues à la mairie afin de rencontrer le personnel administratif le 20 mai.

5/ Les habitants d'une maison de la cité HLM sont venus trouver Monsieur le maire afin de refaire le revêtement du trottoir en regard de leur entrée de garage. Le revêtement précédent, en mauvais état, a été retiré sans accord de la mairie. Monsieur le maire demande l'avis des membres du conseil. Ceux-ci indiquent que le sujet est délicat : certes les trottoirs sont en mauvais état mais on ne peut en aucun cas cautionner ce type d'agissement qui augurerait de faits similaires sur le reste du village. Cependant, les membres du conseil souhaitent manifester leur bonne volonté en proposant d'étaler du produit de grattage sur la zone concernée.

6/ Un affaissement s'est produit dans la cave d'une maison, rue des aires. Les experts d'assurance ne semblent pas capables de dire si cet affaissement a provoqué ou bien est consécutif à une fuite d'eau sur le réseau d'eau de la commune. D'autre part, les experts ne semblent pas certains de la conduite à tenir. Monsieur le maire est allé constater de visu les dégâts et une déclaration est partie ce jour en préfecture conformément aux prescriptions du Plan de Prévention des Risques.

7/ Le taux de nitrates au niveau du captage est de 50,7 mg/l (limite de qualité 50 mg/l). De ce fait l'eau du robinet est déconseillée aux femmes enceintes et aux nourrissons. Une réunion sous l'égide de l'ARS réunissant les communes affectées par ces problèmes de qualité s'est tenue à Oursel-maison le 23 mai. Un dossier de demande de dérogation est à constituer. Ce dossier devra comprendre notamment un programme d'actions afin d'améliorer la qualité de l'eau distribuée aux usagers.

En parallèle, plusieurs autres réunions étaient organisées par le SMOP dans le cadre de l'élaboration d'un schéma directeur de l'eau potable. Cette étude vise en principe à essayer d'assurer une sécurité quantitative et qualitative de l'alimentation en eau pour l'ensemble des habitants vivant dans le périmètre du SMOP. Schématiquement on peut retenir les points suivants :

- Création d'une « autoroute de l'eau » en diamètre 300mm entre les captages de Crevecoeur et Breteuil (secours mutuels et alimentation de Hardivillers, Francastel et Oursel-Maison impactés par des problèmes de qualité)
- Pour Esquennoy : création d'une interconnexion avec Breteuil (dont la teneur en nitrates fait l'objet d'une surveillance renforcée...), abandon du captage du marais d'ici 6 ans. L'abandon du captage est d'autant plus ridicule que sa capacité est la troisième par ordre d'importance sur le territoire du SMOP et qu'il pourrait tout à fait venir en secours à Breteuil. D'autre part, les études sur le captage de Breteuil ont montré qu'en cas d'augmentation des prélèvements, apparaissaient des molécules néfastes pour la santé.
- Pour l'ensemble du SMOP, augmentation d'au moins 75 centimes le prix du mètre cube, juste pour réaliser ce schéma, ceci n'intégrant pas le renouvellement des canalisations vieillissantes et encore moins les coûts liés aux mises aux normes des assainissements qui seraient pourtant les véritables actions prioritaires. Les défauts d'assainissements semblent en effet les causes majeures d'élévation des nitrates au moins pour les captages de Francastel, Esquennoy (« TAM ») et Breteuil.

A partir de ces éléments, les membres du Conseil ont rédigé une lettre au président du SMOP (commanditaire de l'étude sur le schéma directeur), au président de la CCVBN qui prendra la compétence eau au plus tard en 2020, à l'ARS et à l'agence de l'eau afin de souligner les incohérences de ces projets.

8/ Une lanterne d'éclairage public a été équipée d'une lampe LED à titre d'essai. Un autre modèle de lampe donnerait un éclairage un peu plus directif et donc un peu plus puissant.

9/ kermesse école : le samedi 25 juin de 14h30 à 17h.

10/ Plusieurs habitants ont des problèmes récurrents de voisinage avec un habitant de la cité HLM. Suite à des dépôts de plainte à la gendarmerie, des courriers ont été envoyés la SA HLM.

11/ Monsieur le Maire indique qu'il a reçu ce jour l'avis favorable avec prescriptions à la dérogation concernant l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite pour la bibliothèque et le périscolaire.

12/ La fête communale à l'occasion de la fête nationale commencera le samedi 10/7 avec une brocante et une fête foraine, un buffet froid proposé aux habitants le 13/7 au soir (à confirmer), la cérémonie du 14/7 avec remise de médailles, galons et maillots par M. Dassault à 15h, inauguration du nouveau camion de pompier avec le SDIS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 35.

